



Dossier surendettement indemnités licenciement

Par **Lili06340**, le **02/07/2018 à 10:15**

Bonjour, j'ai actuellement en cours un dossier de surendettement qui se dirige vers une liquidation judiciaire (vente de ma maison) , je vais être licencié pour inaptitude ma question est est-ce que mes indemnités vont être saisies ?j'attend la décision du Juge

Par **amajuris**, le **02/07/2018 à 10:28**

bonjour,les indemnités de licenciements sont totalement saisissables.rnsalutations

Par **Lili06340**, le **02/07/2018 à 10:32**

même si le juge ?a pas encore rendu sa décision ?

Par **amajuris**, le **02/07/2018 à 11:01**

bonjour,La décision de recevabilité de votre dossier de surendettement entraîne automatiquement, non seulement la suspension mais aussi l'interdiction des procédures de saisies à l'encontre du débiteur surendetté.rnsalutations

Par **Lili06340**, le **02/07/2018** à **11:08**

Je me suis mal exprimé je voulais savoir si la banque de France pouvait saisir mes indemnités de licenciement pour la liquidation Judiciaire ? Sur mon dossier y a écrit liquidation judiciaire par vente des biens en l'occurrence ma maison